

Note de synthèse : Espèces Exotiques Envahissantes au Pays du Mont-Blanc

La CCPMB s'est engagée dans la thématique des Espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales grâce au soutien du Conseil Départemental de Haute-Savoie via son Contrat Territorial Espaces Naturels Sensibles 2019-2023. Une fiche action était basée sur l'élaboration d'une stratégie de lutte et de gestion des EEE végétales. La première opération consistait à réaliser un diagnostic pour identifier toutes les espèces et foyers d'EEE présents sur le territoire.

Cette action était coordonnée par un Comité de Pilotage (COFIL) regroupant des élus et agents des communes du territoire et de la CCPMB, des agents des syndicats de rivière locaux (SM3A, SMBVA) et infrastructures routières (ATMB) et du prestataire.

Un marché a été signé en 2022. L'ONF a été mandaté, avec 3 livrables à fournir :

- un inventaire de tous les foyers présents sur le territoire de la CCPMB,
- un plan d'action pour organiser la stratégie de lutte contre les EEE végétales du territoire,
- un guide d'identification des espèces exotiques végétales du territoire.

PHASE DE TERRAIN :

Au vu de la superficie de la CCPMB, le COFIL a décidé de limiter le périmètre d'étude en excluant les zones inaccessibles et dangereuses, ainsi que celles au dessus de 2 000m d'altitude.

La phase de terrain (total d'env. 60j) sur l'été 2022 a permis d'identifier 3 728 foyers, pour 22 espèces exotiques (envahissantes ou non) végétales, retrouvés jusqu'à 1 500m d'altitude.

Pour chaque foyer, des paramètres ont été relevés : date du relevé, position GPS, type de milieux et connectivité, espèce, superficie, densité (% recouvrement), et stade de développement notamment. À noter que l'effort d'échantillonnage était moindre sur les bords de cours d'eau, les syndicats de rivière locaux en ayant déjà une connaissance assez fine.

CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION et RÉALISATION :

Au vu de la quantité de foyers présents, un travail de priorisation a été fait, permettant de cibler les actions sur 52 foyers regroupant :

- les espèces à enjeux sanitaires : qui ont un impact sur la santé humaine et/ou animale,
- les foyers à enjeux écologiques : qui menacent des sites à fort enjeux de biodiversité comme les réserves naturelles et les zones humides,
- les foyers aux abords des cours d'eau secondaire : présents en amont des cours d'eau, ils sont des sources de dispersion importantes des EEE, et menacent de coloniser les milieux en aval.

Quatre Objectifs à long terme, déclinés ensuite en objectifs opérationnels, ont ainsi été déterminés :

- Mettre en œuvre une stratégie de gestion de la flore exotique envahissante adaptée aux espèces recensées et au territoire,
- Améliorer les modalités de gestion des déchets liés au traitement des EEE,
- Communiquer et diffuser les connaissances sur les EEE,
- Assurer une gouvernance partagée permettant la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces.

ET AUJOURD'HUI ?

Les compétences propres au travail opérationnel de gestion relevant des communes et syndicats de rivière, la CCPMB se positionne en soutien : production d'un outil cartographique pour le suivi de la veille et de la gestion des foyers, proposition de formation pour les services communaux (4 sessions/an), veille sur les éventualités de financements, communication auprès du grand public...

CHIFFRES CLÉS :

10 communes, 400 km², de 515 à 4 810m d'altitude

3 728 foyers identifiés en 2022, jusqu'à 1 500m d'altitude.

22 espèces exotiques végétales

50 000€ de réalisation, financé à 60% par le CD74 (CTENS Pays du Mont-Blanc 2019-2023)

+ de 60 jours de terrain.

